

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

Respect de la Convention

SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH

Composition (telle que décidée par le Comité)

- Présidence : Président du Comité pour les animaux (M. Lörtscher) ;
- Membres : représentants de l'Afrique (Mme Maha et M. Kasoma), représentant de l'Asie (M. Hamidy), représentants de l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes (M. Gongora et M. Ramadori), représentante de l'Europe (Mme Zikova), représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez Diaz), représentant suppléant de l'Afrique (M. Diouck), représentante suppléante de l'Asie (Mme Terada), représentante suppléante de l'Océanie (Mme McIntyre), spécialiste de la nomenclature (Mr. van Dijk);
- Parties : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande, Union européenne ; et
- OIG et ONG : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture , Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature-Programme des Nations Unies pour l'environnement, Union internationale pour la conservation de la nature, ADM Capital Foundation, Association of Zoos and Aquariums, BirdLife International, Born Free Foundation, Center for Biological Diversity, Defenders of Wildlife, European Animal Research Association, European Pet Organisation, German Society of Herpetology, Humane Society International, International Fur Federation, IWMC-World Conservation Trust, National Association for Biomedical Research, Natural Resources Defense Council, Organization of Professional Aviculturists, Ornamental Fish International, Pan African Sanctuary Alliance, Parrot Breeders Association of Southern Africa, Pro Vision Reef, Pro Wildlife, San Diego Zoo Wildlife Alliance, Society for Wildlife and Nature International, South African Taxidermy and Tannery Association, Species Survival Network, SUCO-SA, Sustainable Users Network, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society, Fonds mondial pour la nature.

Mandat

- a) sélectionner un nombre limité de combinaisons espèces/pays pour examen ;
- b) préparer une brève explication des critères utilisés pour justifier chaque sélection ;

- c) préparer des questions générales ou particulières à l'intention des pays sélectionnés pour l'étude ;
- d) déterminer et prioriser les espèces pour lesquelles demander une brève étude de la biologie de reproduction, de l'élevage en captivité et de tout impact, le cas échéant, du prélèvement d'un stock parental dans la nature ; et
- e) identifier tout problème urgent nécessitant l'attention du Secrétariat et du pays concerné et/ou du Comité permanent.

Recommandations

Combinaisons espèces/pays recommandées pour examen, brève explication des sélections et questions à poser au pays (vous trouverez des détails sur les critères à la page 4 de l'annexe du document AC32 Doc. 15.1 et des détails sur les questions dans l'annexe du présent document).

	Espèce	Pays	Critère satisfait	Code source de	Explication de la sélection	Questions
1	<i>Macaca fascicularis</i>	Indonésie	ii)	F		F1, F2, F3, F4
2	<i>Macaca fascicularis</i>	Cambodge	ii) vi)	C, F, D	En ce qui concerne le critère vi, voir le document AC32 Doc. 15.3	C1, C2, C3, C4, C5, C6 F1, F2, F3, F4
3	<i>Macaca fascicularis</i>	Philippines	ii)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
4	<i>Macaca fascicularis</i>	Viet Nam	ii)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
6	<i>Rhyticerus undulatus</i>	Afrique du Sud	ii)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
7	<i>Chlamydotis macqueenii</i>	Émirats arabes unis	ii)	C,R		C1, C2, C3, C4, C5, C6 R2, R3
8	<i>Chlamydotis macqueenii</i>	Kazakhstan	i)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
9	<i>Chlamydotis undulata</i>	Maroc	ii)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
10	<i>Kinyongia boehmei</i>	Kenya	ii)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
11	<i>Gecko gecko</i>	Indonésie	ii)	F		F1, F2, F3, F4
12	<i>Ctenosaura quinquecarinata</i>	Nicaragua	i)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6 Expliquez également l'augmentation soudaine du volume.

13	<i>Ctenosaura similis</i>	Nicaragua	i)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6 Expliquez également l'augmentation soudaine du volume.
14	<i>Testudo graeca</i>	Jordanie	iii)	C	Pourraient être difficiles à élever en grand nombre si l'élevage reste « intensif ».	C1, C2, C3, C4, C5, C6 Expliquez également le changement du code de source. Indiquez les âges des animaux exportés.
15	<i>Testudo horsfieldii</i>	Ouzbékistan	ii) iii)	F, R, C		F1, F2, F3, F4 R2, R3 C1, C2, C3, C4, C5, C6 Expliquez également le changement du code de source. Indiquez les âges des animaux exportés.
16	<i>Testudo kleinmanni</i>	République arabe syrienne	i) vi) vii)	C	Annexe I, population de petite taille, CR, il a été fait référence au document AC31 et des préoccupations ont été exprimées concernant un nombre soudainement élevé de spécimens élevés en captivité en 2017 pour une espèce qui n'est pas facile à élever en grand nombre, sans informations sur l'acquisition légale (pas d'État de l'aire de répartition ni d'importations légales) du cheptel reproducteur et sur si ce cheptel a été constitué d'une	C1, C2, C3, C4, C5, C6 Indiquez les âges des animaux exportés

					manière qui ne nuit pas à la population sauvage.	
17	<i>Testudo kleinmanni</i>	Égypte	vii) (vi))	C	Annexe I, population de petite taille, CR, pas de données indiquant si le cheptel reproducteur a été constitué d'une manière qui ne nuit pas à la population sauvage.	C1, C2, C3, C4, C5, C6 Indiquez les âges des animaux exportés.
18	<i>Nectophrynoides asperginis</i>	États-Unis d'Amérique	ii)	F, C		Expliquez l'utilisation de « F » en combinaison avec le statut « EW » de la liste rouge de l'UICN. Si cela est incorrect → F1, F2, F3, F4 C1, C2, C3, C4, C5, C6
19	<i>Dendrobatus auratus</i>	Nicaragua	ii)	C		C1, C2, C3, C4, C5, C6
20	<i>Oophaga pumilio</i>	Nicaragua	ii)	F, C		F1, F2, F3, F4 C1, C2, C3, C4, C5, C6
21	<i>Agalychnis callidryas</i>	Nicaragua	ii)	C	Forte augmentation et tous sont élevés en captivité.	C1, C2, C3, C4, C5, C6
22	<i>Cheilinus undulatus</i>	Indonésie	ii)	R	Ne répondent pas à la définition du code de source R étant donné que les larves sont prélevées après leur établissement, c'est-à-dire après le point de mortalité le plus élevé de leur cycle de vie, de sorte que l'on ne peut pas affirmer qu'elles sont prélevées car elles n'auraient de toute façon eu qu'une très faible probabilité de survivre jusqu'à l'âge adulte.	R2, R3

23	<i>Hirudo medicinalis</i>	Azerbaïdjan	i) ii) vi)	C	<p>Le commerce n'a commencé qu'en 2019 et a atteint 1 498 500 en 2021.</p> <p>Non reconnu en tant qu'État de l'aire de répartition de cette espèce dans Species+.</p> <p>La source du cheptel reproducteur est inconnue et on ne sait pas si le cheptel reproducteur fait régulièrement l'objet d'introduction d'espèces sauvages.</p>	<p>Confirmez la présence de l'espèce en Azerbaïdjan.</p> <p>Confirmez si l'Azerbaïdjan est un État de l'aire de répartition de cette espèce et déterminez la source du cheptel reproducteur parental.</p> <p>C1, C2, C3, C4, C5, C6</p>
24	<i>Batagur borneoensis</i>	États-Unis d'Amérique	vii)	C	Considérés comme difficiles à élever.	<p>C1, C2, C3, C4, C5, C6</p> <p>Veillez fournir des preuves d'un élevage en captivité réussi.</p> <p>Confirmez depuis combien de temps l'espèce est élevée dans votre pays.</p>

Questions à poser aux pays en fonction du code de source déclaré pour l'espèce sélectionnée :

Code de source « C »

Codes des questions	Questions
C1	Combien d'établissements dans votre pays élèvent des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ? Depuis combien de temps les établissements sont-ils implantés dans votre pays ? Comment l'établissement d'élevage répond-il aux critères relatifs à l'environnement contrôlé selon la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ? Depuis quand les établissements pratiquent-ils avec succès l'élevage en F1/F2 ?
C2	Tous ces établissements ont-ils été inspectés pour s'assurer que les spécimens produits sont conformes à la résolution Conf. 10.16 (Rev.), <i>Spécimens d'espèces animales élevées en captivité</i> ? Veuillez préciser plus avant toute réglementation ou mesure actuellement en vigueur pour assurer le suivi des établissements qui prétendent élever cette espèce en captivité, par exemple si les établissements sont tenus de tenir des registres de l'acquisition, du maintien ou de la reproduction de spécimens de cette espèce et si les autorités vérifient ces registres.
C3	Quelle autorité effectue ces inspections et à quelle fréquence sont-elles entreprises ?
C4	Pour chaque établissement en question 1, veuillez remplir le formulaire de collecte de données (le document AC29 Inf. 1 peut être utile), ou fournir d'une manière différente les informations figurant sur le formulaire.
C5	Comment a-t-il été déterminé que le cheptel reproducteur a été constitué conformément aux dispositions de la CITES et aux lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature ?
C6	Le cheptel reproducteur a-t-il reçu des spécimens supplémentaires prélevés dans la nature depuis qu'il a été constitué et, dans l'affirmative, combien de spécimens, quand cela a-t-il eu lieu, et comment a-t-il été déterminé qu'ils ont été obtenus conformément aux dispositions de la CITES et des lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature ?

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTABLISSEMENT

Date de l'inspection : _____	Nom de l'inspecteur principal : _____
Nom de l'établissement : _____	

Nom et fonction(s) de tous les inspecteurs présents :

1. _____

2. _____

Type d'inspection : Première inspection Date de la dernière inspection : _____
 Inspection de routine
 Inspection de suivi (*en cas de persistance d'anomalies ou d'incohérences relevées au cours d'une inspection antérieure*)

Raison sociale de l'établissement : _____

Nom du/des propriétaire(s) : _____

Adresse de l'établissement et nom de la personne à contacter : _____

Année de création de l'établissement : _____

Nombre actuel d'employés au sein de l'établissement :

À plein temps À temps partiel

Nom et fonction de l'employé de l'établissement accompagnant l'inspecteur/les inspecteurs : _____

L'entreprise fait-elle appel aux services d'un vétérinaire professionnel? Oui Non

Si oui, quels sont les nom et adresse de ce vétérinaire? _____

L'entreprise élève-t-elle des animaux ailleurs? Oui Non

Si oui, où? _____

Si oui, prendre des dispositions pour inspecter cet/ces endroit(s) dans les meilleurs délais

FORMULAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES

INFORMATIONS SUR LES ESPÈCES (remplir un formulaire distinct pour chaque espèce élevée au sein de l'établissement)

Date de l'inspection :	Nom de l'inspecteur principal :
Nom de l'établissement :	Espèce :

*Date de la première acquisition de spécimens :	Origine et stade de développement du cheptel parental :
Nombre de spécimens composant le cheptel parental et répartition mâles/femelles, si connue :	Mâles <input type="text"/> Femelles <input type="text"/>
*Avez-vous acquis d'autres spécimens par la suite ? Si oui, d'où provenaient-ils?	

Cette espèce est-elle élevée <u>EN CAPTIVITÉ</u> ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Date de démarrage de l'élevage:	
Nombre de portées/couvées par an :	
Nombre de nouveau-nés/œufs par portée/couvée :	
Nombre obtenu l'année précédente :	

CHEPTEL REPRODUCTEUR ADULTE	Données fournies par l'établissement	Dénombrement réalisé par l'inspecteur (si possible)
Nombre d'adultes présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de mâles présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de femelles :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
% annuel de femelles reproductrices :	<input type="text"/>	
Quel type d'aliments donnez-vous aux animaux adultes?		

JUVÉNILES (SPÉCIMENS ÉLEVÉS EN CAPTIVITÉ ET EN RANCH CONFONDUS)	Données fournies par l'établissement	Dénombrement réalisé par l'inspecteur (si possible)
Nombre de juvéniles présents :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Âge à la maturité sexuelle (en nombre d'années) :	<input type="text"/>	
Taille ou poids à la maturité sexuelle (en cm ou g) :	<input type="text"/>	
Taille ou poids à la vente (en cm ou g) :	<input type="text"/>	
% de survie des juvéniles après deux semaines (œufs non éclos y compris) :	<input type="text"/>	
Quel type d'aliments donnez-vous aux juvéniles?		

Code de source « R »

Codes des questions	Questions
R1	En ce qui concerne toutes les espèces qui ont été transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vertu des dispositions de la résolution Conf. 11.16 (Rev CoP15), <i>Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i> , veuillez fournir, conformément au paragraphe 5 a), les rapports manquants ainsi que les informations spécifiées au paragraphe 5 b) de cette résolution.
R2	<p>1. En ce qui concerne toutes les espèces qui <u>n'ont pas été</u> transférées de l'Annexe I à l'Annexe II en vertu des dispositions de la résolution Conf. 11.16 (Rev CoP15), <i>Élevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II</i>, veuillez fournir les informations suivantes [conformément aux paragraphes 5 a) et 5 b) de cette résolution]:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) l'état de la population sauvage concernée établi par un suivi réalisé à une fréquence appropriée et avec une précision suffisante pour pouvoir reconnaître les changements dans la taille et la structure de la population occasionnés par l'élevage en ranch; ii) le nombre de spécimens (œufs, jeunes ou adultes) prélevés chaque année dans la nature et le pourcentage de ces prélèvements utilisés pour approvisionner les établissements d'élevage en ranch; iii) des détails sur le niveau de la production annuelle et sur le type et la quantité de produits destinés à l'exportation; iv) une estimation du pourcentage de la production annuelle d'œufs, de nouveau-nés et autres stades du cycle de vie prélevés dans la nature pour l'établissement d'élevage en ranch; v) le nombre d'animaux relâchés et leur taux de survie estimé sur la base d'études et de programmes de marquage éventuels; vi) Le taux de mortalité en captivité et les causes de cette mortalité; vii) les programmes de conservation et les expériences scientifiques réalisés dans le cadre de l'établissement ou de la population sauvage concernée; et viii) une estimation du pourcentage de l'aire de répartition de l'espèce où opère l'établissement.
R3	Combien d'établissements dans votre pays élèvent en ranch des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ? Tous ces établissements ont-ils été inspectés pour veiller à ce que les spécimens produits remplissent les critères de définition de l'élevage en ranch donnée par la Res. Conf. 12.3 (Rev. CoP19), <i>Permis et certificats</i> ? Veuillez préciser plus avant toute réglementation ou mesure actuellement en vigueur pour assurer le suivi des établissements qui affirment élever cette espèce en ranch, par exemple si les établissements sont tenus de tenir des registres de l'acquisition, du maintien ou de la reproduction de spécimens de cette espèce et si les autorités vérifient ces registres.

Code de source « F »

Codes des questions	Questions
F1	Pourquoi déclarez-vous ce commerce sous le code de source F ?
F2	Veuillez confirmer que des avis de commerce non préjudiciable ont été élaborés pour l'exportation de tous les spécimens de l'espèce concernée ayant le code de source « F » et la façon dont ces résultats ont été obtenus, en particulier pour les espèces non originaires de votre pays.
F3	Combien d'établissements dans votre pays produisent des spécimens de l'espèce concernée qui sont ensuite exportés ?
F4	Le cheptel reproducteur a-t-il reçu des spécimens supplémentaires prélevés dans la nature depuis qu'il a été constitué et, dans l'affirmative, combien de spécimens, quand cela a-t-il eu lieu, et comment a-t-il été déterminé qu'ils ont été obtenus conformément aux dispositions de la CITES et des lois nationales pertinentes et de manière non préjudiciable à la survie de l'espèce dans la nature ?

Autres recommandations du groupe de travail à l'intention du Comité pour les animaux :

Le groupe de travail a noté que l'utilisation du code de source « R » pour *Diceros bicornis* par l'Afrique du Sud et pour *Loxodonta africana* par le Zimbabwe n'était pas appropriée et a donc demandé au Secrétariat d'en informer les Parties.

En ce qui concerne le tableau 7 en annexe du document AC32 Doc 15.1 : le groupe de travail est convenu de soumettre le contenu du tableau au Comité permanent pour examen.

En ce qui concerne le tableau 8 en annexe du document AC32, doc. 15.1 : le groupe de travail est convenu de soumettre le contenu du tableau au Secrétariat pour qu'il organise de nouvelles consultations avec les Parties concernées et qu'il soumette toute question préoccupante au Comité permanent. Des préoccupations particulières ont été exprimées en ce qui concerne *Uromastyx acanthinurus* du Mali, en soulignant que le Mali n'est pas un État de l'aire de répartition de cette espèce, mais que le commerce se fait principalement sous le code de source F et qu'aucune importation n'a été enregistrée.

Lors de la discussion au sujet de *Macaca fascicularis*, le groupe de travail est convenu de demander au Secrétariat d'étudier la question de l'acquisition légale de stock parental pour des établissements d'élevage en captivité pour cette espèce en République démocratique populaire lao. Le Secrétariat a accepté d'ajouter cette question dans ses discussions en cours avec la Partie sur le respect de la Convention.

En ce qui concerne le document AC32 doc 15.2 sur les agamidae sri lankais (*Ceratophora stoddartii*, *C. aspera* et *Lyriocephalus scutatus*) : le groupe de travail a pris note des préoccupations exprimées dans le document concernant le statut de protection et de conservation de ces trois espèces endémiques au Sri Lanka. Il n'a pas été recommandé d'inclure les trois espèces dans l'examen à ce stade, car aucun commerce international n'a été signalé depuis l'inscription des espèces aux annexes CITES. Le groupe de travail a exhorté les Parties à examiner attentivement les informations relatives à l'acquisition légale et à l'élevage licite de ces espèces dans les demandes d'exportation ou d'importation et dans toutes les expéditions présentées en vue de leur importation/(ré)exportation.

Le groupe de travail a pris note des préoccupations exprimées par l'alliance Pan African Sanctuary Alliance concernant le commerce d'un certain nombre d'espèces de primates, parmi lesquelles les espèces inscrites à l'Annexe I, les grands singes, les petits singes et les espèces menacées d'extinction, en provenance de Syrie, sous le code de source C.